

## Comment soumettre une demande d'information

1. **Contactez le bureau** où vous pensez trouver l'information et faites la demande oralement ou par écrit.
2. **Si l'information est publiée** ou en voie de publication (dans un délai de 90 jours), elle vous sera remise.
3. **Si l'information n'est pas publiée** mais est censée d'être accessible, vous devez remplir le formulaire de demande de communication de documents sur le site suivant :  
[www.gov.mb.ca/chc/fippa/appforms/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/chc/fippa/appforms/index.fr.html)
4. **Remplissez le formulaire de demande.**  
Décrivez les renseignements que vous cherchez avec le plus de clarté et de précision possible. Indiquez votre nom, votre adresse et un numéro de téléphone ou de télécopieur ou on peut vous joindre. N'oubliez pas de signer le formulaire et d'en conserver une copie dans vos dossiers.



## Frais

Il n'y a pas de frais pour présenter une demande en vertu de la LAIPVP. Les deux premières heures de recherche sont gratuites. Au-delà des deux heures, une estimation des frais sera remise à la personne faisant la demande. Des frais de photocopies seront ajoutés.

**Pour de plus amples  
renseignements, veuillez  
communiquer avec la**

## COORDONNATRICE DE LA LAIPVP

Service des archives  
Université de Saint-Boniface  
200, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface (Manitoba)  
R2H 0H7  
Téléphone : (204) 233-0210 poste 398  
Télécopie : (204) 233-9472

## Université de Saint-Boniface



***La Loi sur l'accès à  
l'information et la  
protection de la vie  
privée (LAIPVP)***

## LAIPVP et l'USB

### Qu'est ce que la LAIPVP ?

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* a été promulguée en 1988, mais l'Université est régie par la loi depuis juin 2005 seulement. Cette loi repose sur deux droits de la personne fondamentaux :

1. Droit à l'accès à l'information.
2. Droit à la protection de la vie privée (renseignements personnels)

\*\* *Ces deux droits sont assujettis à certaines limites.*

### Renseignements personnels

Essentiellement, n'importe quelle information qui peut identifier une personne entre dans la définition de renseignement personnel.

- Le nom d'une personne
- Son adresse ou son numéro de téléphone à domicile
- Son âge
- Son sexe
- Son état civil ou familial
- Ses croyances ou associations religieuses
- Son emploi
- Un numéro d'identification
- Des renseignements financiers ou médicaux,

L'Université aura besoin d'inclure le texte ci-dessous sur chaque formulaire qui demande à l'usager des renseignements personnels :

### Déclaration relative aux renseignements personnels

La collecte des renseignements personnels sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* est utilisée pour les raisons suivantes [énumérées ici]. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*. Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la coordonnatrice de la LAIPVP (233-0210, poste 398), au Service des archives de l'Université de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Winnipeg (Manitoba) R2H



### Documents visés

- Documents écrits et imprimés
- Photos, cartes, plans architecturaux
- Enregistrements sonores et visuels
- Dossiers électroniques (ex. courriels)

### Documents non visés

- Matériel pédagogique des professeurs
- Les renseignements que les professeurs ont obtenus dans le cadre de recherches
- Questions d'examens
- Communications orales
- Les collections privées des archives
- Délibérations de réunions à huis clos
- Ébauches de résolutions de règlements administratifs
- Sécurité sur la propriété
- Secret professionnel de l'avocat

### Objectifs de la LAIPVP

- Donner un droit d'accès aux documents détenus par l'organisme
- Donner aux particuliers le droit de demander des corrections à leurs renseignements personnels
- Régir la collecte, l'utilisation, la communication et la protection des renseignements personnels.